

CENTRE DEPARTEMENTAL DE CREATION EN RESIDENCE

Dossier de candidature Musique, Théâtre, Danse,
Cirque et Arts de la Rue **2021**

A renvoyer impérativement **avant le 11 mai 2020** aux adresses mail suivantes :
romain.coudene@departement13.fr;
aulnes.residence@gmail.com

Nom de la compagnie :

.....

Nom de la structure partenaire :

.....

Nom de la création :

.....

Nom et coordonnées téléphonique, adresse et mail de la personne référente pour cette demande :

.....

.....

Nombre de jours de résidence demandés :

Nombre de personnes prévues :

Périodes envisagées en 2021 :

Choix 1

Choix 2 :

Choix 3 :

Règlement Intérieur

1/ Objectifs

Le Centre Départemental de Création en Résidence des Aulnes a pour objectif de répondre au besoin en lieux de travail et de répétition pour le spectacle vivant (théâtre, musique, danse, cirque et arts de la rue) en accueillant, dans le domaine départemental de l'Etang des Aulnes des équipes artistiques en création.

Par ses équipements (plateau de répétition, structure d'hébergement) et la qualité de son espace naturel, le Domaine de l'Etang des Aulnes constitue en effet un espace privilégié pour l'immersion nécessaire à la création artistique.

Pour répondre aux conditions légales de rémunération des équipes en résidence et garantir la capacité des projets à rencontrer le public, le Centre de Création en Résidence des Aulnes est ouvert aux projets portés conjointement par une équipe artistique et une structure de diffusion et /ou production (théâtres, festivals, salles de concert, tourneurs).

Afin d'inscrire le Centre Départemental de Création en Résidence des Aulnes dans le réseau national des lieux de résidence, d'accompagner les structures de production et/ ou diffusion départementales dans leur mission de soutien à la création, et de favoriser la rencontre et la mixité des projets, le Centre est ouvert aux projets artistiques émanant de structures départementales comme extra départementales dès lors qu'une diffusion est garantie sur le territoire départemental.

Enfin, dans la mesure où le projet de création s'y prête, le Centre Départemental de Création en Résidence des Aulnes se donne pour objectif de contribuer à la rencontre entre les équipes artistiques et les publics les plus divers. Au cas par cas et dans le respect de la volonté des compagnies, des actions de médiation préparées, encadrées et adaptées autour du travail des artistes en résidence seront encouragées (échanges, ouvertures au public sur des temps de répétitions, de sorties de chantier, de générales...).

2/ Dispositif général

Le Centre Départemental de Création en Résidence des Aulnes consiste en la mise à disposition d'un plateau de répétition en ordre de marche dans le Domaine Départemental de l'Etang des Aulnes et la prise en charge de l'hébergement des équipes en création durant leur séjour et la mise à disposition d'une cuisine équipée pour pouvoir prendre tous ses repas sur place (non fournis).

3/Conditions

Les projets présentés devront :

- disposer de moyens de production permettant leur faisabilité financière et artistique, en particulier garantissant la rémunération des personnels artistiques, techniques et administratifs concourant au projet
- être accompagnés (co-production, pré-achat, résidence, accompagnement technique...) par un lieu ou une structure de production et / ou diffusion
- bénéficier au cours de leur exploitation de deux représentations dans des conditions professionnelles (à minima contrat de cession) dans le réseau des salles de spectacles du département.

4/ Types de projets

Sont éligibles à ce dispositif :

Les projets de création ou de reprise dans les domaines de la danse, du théâtre, de la musique, du cirque, des arts de la rue lorsqu'ils sont accompagnés par des structures de production et/ou de diffusion ayant un projet dans le Département (théâtre, salle de concerts, festival).

Afin de s'adapter aux particularités de certains secteurs, principalement du secteur musical, il n'est pas exclu que des dossiers présentés par des équipes artistiques seules, portant conjointement des missions de production et/ ou diffusion, puissent être étudiés.

Les dossiers des équipes artistiques ne disposant pas de lieux de travail seront étudiés prioritairement, même si le comité peut être amené à soutenir des projets nécessitant un plateau particulièrement important, dont l'équipe ne dispose pas dans son propre lieu.

5/ Modalités de soutien

Les projets accueillis bénéficient de résidence de 1 à 3 semaines au Domaine de l'Etang des Aulnes. Une semaine étant le minimum.

Durant cette période, les équipes disposent de l'utilisation de la « Grange », plateau de répétition en ordre de marche et de la mise à disposition d'un matériel technique de base (cf. la fiche technique). Le matériel complémentaire éventuellement nécessaire est pris en charge par la compagnie en résidence ou les lieux partenaires.

Un technicien du spectacle référent, employé ponctuellement par le Département des Bouches du Rhône, assure le suivi des changements de configuration pour l'accueil et la sortie de chacune des résidences.

Les équipes en création doivent disposer de leurs techniciens, confirmés dans leur discipline et à jour de leurs habilitations (régie, son et lumière).

La maintenance du lieu d'hébergement (ménage et blanchisserie) est assurée par le Département des Bouches du Rhône.

Une convention établie entre les bénéficiaires et le Département des Bouches du Rhône fixe l'ensemble des dispositions réglementaires et les engagements de chacun des partenaires.

Sont annexés à cette convention et signés par les bénéficiaires les documents suivants :

- Le règlement intérieur
- Un descriptif du soutien technique (montage/démontage du plateau, mise à disposition de matériel) apporté par le Département des Bouches du Rhône.

6/ Modalité de sélection des projets

Les projets seront examinés par un comité consultatif d'experts et soumis pour décision à la commission permanente du Département des Bouches du Rhône.

6.1 Composition du comité consultatif

Afin de garantir la transparence des choix des projets bénéficiant du soutien du Département des Bouches du Rhône, ce dernier a choisi de mettre en place un comité consultatif d'experts réunissant des professionnels du spectacle vivant.

Ce comité examine et sélectionne les demandes de résidence. Il est composé de professionnels du spectacle vivant, de responsables de structures culturelles locales et/ou nationales, de lieux de résidence et de représentants de la direction de la culture.

6.2 Critères de sélection

Le comité examine les projets au regard des points de vigilance suivants :

- L'intérêt artistique du projet,
- Le rayonnement départemental et national du projet, en particulier en matière de diffusion,
- La faisabilité financière et technique,
- La qualité de la collaboration entre les partenaires porteurs des projets,
- La pertinence du choix du Centre départemental de création en résidence des Aulnes pour le projet de création,
- La compatibilité des calendriers des projets et du planning des résidences déjà retenues.

6.3 Constitution du dossier

Afin de pouvoir être présenté au comité, un dossier type doit être complété par les deux structures associées au projet (structure de création et la structure de production et /ou diffusion), à l'exception des cas particuliers signalés en paragraphe 4.

Pièces complémentaires à joindre au présent dossier complété :

- CV, biographies des artistes et techniciens,
- Rapport d'activité N-1 de la structure de création,
- Projet d'activité provisoire de la structure de création pour l'année en cours,
- Questionnaire d'estimation de vos besoins techniques (cf. fin de dossier),
- Dossier artistique de la création.

**LES DOSSIERS INCOMPLETS OU ARRIVES APRES LA DATE BUTOIR
NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE**

Partie 1 : La compagnie ou Ensemble musical

1/ Présentation

Nom de la compagnie ou de l' ensemble musical :

.....

Direction artistique (nom du ou de la directeur(trice) artistique ou des membres du collectif) :

.....

Date de création de la compagnie :

Adresse :

.....

Nom du/de la président(e) ou représentant (e) légal(e) :

DISCIPLINE (S) :

Théâtre

Danse

Musique

Cirque

Arts de la rue

Autre (précisez) :

Merci de joindre le bilan d' activités N-1 et le bilan provisoire de l' année en cours.

NOMS DES DERNIERES CREATIONS SUR LES 3 DERNIERES ANNEES :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

MOYENNE DE DIFFUSION POUR CHACUNE DES CREATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

QUELS SONT LES MOYENS UTILISES POUR CETTE DIFFUSION :

.....

.....

.....

.....

.....

2/ Projet de résidence

Nous vous proposons d'indiquer ci-dessous :

- d'une part une note d'intention artistique de la création et joindre le cas échéant tout élément qui apporterait un éclairage sur cette création (bibliographie/discographie, vidéo, CD....),
- d'autre part le travail particulier de cette création qui sera réalisé dans le cadre de cette résidence.

NOM DE LA CREATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE RESIDENCE :

.....
.....

NOTE D'INTENTION ARTISTIQUE DE LA CREATION :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DANS LE CAS OU CETTE CREATION FAIT L'OBJET DE PLUSIEURS RESIDENCES, MERCI D'INDIQUER LES LIEUX ET DUREES ENVISAGES OU CONFIRMES :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

POURQUOI ENVISAGEZ-VOUS UNE RESIDENCE DANS CE LIEU EN PARTICULIER :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

TRAVAIL ENVISAGE DURANT LA RESIDENCE :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ENVISAGEZ-VOUS UNE « SORTIE DE RESIDENCE » DANS LE CADRE DE VOTRE RESIDENCE ET SI OUI, DE QUELLE NATURE ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le Département des Bouches du Rhône ne se charge ni de la préparation ni de la communication d’une éventuelle sortie de résidence.

Si l’équipe artistique souhaite organiser une sortie de résidence à destination notamment de professionnels, voire de publics, elle devra en informer le Département des Bouches du Rhône au moins 4 semaines avant la date prévue afin que celui-ci en étudie la faisabilité technique et financière et en demande l’autorisation auprès de l’autorité compétente, en respect aux consignes de sécurité notamment sur la jauge du public.

3/ Equipe de la création

Ce tableau est à compléter de manière exhaustive et la plus définitive possible.

Nous vous demandons de joindre tous les documents, CV ou biographies des artistes et techniciens concernés.

EQUIPE ARTISTIQUE

NOM	Prénom	fonction	présence sur la résidence : oui/non

EQUIPE TECHNIQUE

NOM	Prénom	fonction	présence sur la résidence : oui/non

EQUIPE ADMINISTRATIVE/PRODUCTION

NOM	Prénom	fonction	présence sur la résidence : oui/non

4/ Perspectives suite à cette résidence :

DATE ET LIEU DE CREATION DU PROJET – PREMIERE REPRESENTATION PUBLIQUE

DATE DE CREATION	VILLE (DEPARTEMENT)	LIEU PRECIS	MODE DE PRODUCTION*

* Préciser le mode de production : auto-production, co-réalisation, cession, co-production...

DATES ET LIEUX DE DIFFUSION DU PROJET

(Préciser les contrats signés et ceux en perspective)

DATES DE DIFFUSION	VILLE (DEPARTEMENT)	LIEU PRECIS	MODE DE PRODUCTION*

* Préciser le mode de production : auto-production, co-réalisation, cession, co-production...

Joindre les copies des engagements déjà négociés et les correspondances attestant des engagements en cours de négociation.

Pour les co-productions, joindre également les copies des engagements ou les correspondances prouvant l'engagement du ou des co-producteur(s).

Dates en cours de négociation : merci de nous informer, avant le jury, par mail de l'évolution de vos négociations

Budget prévisionnel de la création intégrant la résidence

EMPLOIS	MONTANTS	RESSOURCES	MONTANTS
Budget artistique Masse salariale (écriture) Metteur en scène Chorégraphe Compositeur Interprètes Autre (préciser) Sous-total Masse salariale (répétitions) Metteur en scène Chorégraphe Compositeur Interprètes Autre (préciser) Sous-total Technique et logistique Masse salariale des techniciens Achats décors, accessoires, costumes Achats fournitures diverses Location de salles Location son, éclairage, régie Transport de matériel Autres (préciser) Sous-total Frais administratifs et communication Masse salariale personnel administratif Frais administratifs divers Création, fabrication et diffusion des supports de communication Autres (préciser) Sous-total Autres charges de gestion Droits d'auteurs (Sacem, SACD,) Autres (préciser) Sous-total TOTAL DES CHARGES		Ventes et prestations Vente de spectacles Vente de produits culturels Vente de produits dérivés Autres (à préciser) Sous total Apports coproducteurs Nom du coproducteur : : Apport en numéraire Apport autre (préciser et valoriser) : Nom du coproducteur : : Apport en numéraire Apport autre (préciser et valoriser) : Nom du coproducteur : : Apport en numéraire Apport autre (préciser et valoriser) : Sous total Apports autres partenaires Mécénat Sponsoring Autres (préciser) : Sous total Subventions publiques <u>Ministère de la Culture</u> : Autres ministères : <u>DRAC (préciser)</u> : Aide au fonctionnement : Aide au projet : <u>Région (préciser)</u> : Aide au fonctionnement : Aide au projet : <u>Département (préciser)</u> : Aide au fonctionnement : Aide au projet : Résidence (valorisation)* : <u>Ville (préciser)</u> : Aide au fonctionnement : Aide au projet : <u>Autres (préciser)</u> : Sous total Aides d'organismes professionnels : Sous total TOTAL DES PRODUITS	

* Calcul de la valorisation : mise à disposition du lieu de travail: 1 155 € par jour ; hébergement : 32 € par nuitée par personne

Partie 2 : La structure partenaire

1/ Présentation :

Nom :

Direction :

Personne référente sur le projet de résidence :

Adresse :

Nom du/de la président(e) ou représentant légal signataire de la convention :

.....

Ligne artistique :

.....

.....

.....

PRESENTATION SUCCINCTE DES ACTIVITES DE LA STRUCTURE :

.....

.....

.....

PRESENTATION SUCCINCTE DU LIEU (Equipement, caractéristiques techniques, jauge)

.....

.....

.....

2/ Pourquoi accompagner cette équipe artistique et cette résidence ?

.....

.....

.....

.....

.....

3/ Si vous programmez le projet de création, précisez le nombre de dates :

.....

.....

.....

.....

4/ Qui dans votre équipe est impliqué sur cette résidence ?

Détailler les différentes personnes impliquées et leur implication sur le suivi et la gestion de cette résidence

NOM	Prénom	fonction

5- Comment la structure s'implique-t-elle dans cette résidence ?

ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE PARTENAIRE DANS CE PROJET

(Ces engagements figureront dans la convention)

	montant	valorisation
Apport financier <u>hors achat de représentation</u>		
Achat de représentation + nombre de dates		
Accompagnement technique		
Partenariat en industrie		
Apport en communication		
Soutien administratif		
Mise en réseau		
Autres		

Partie 3 : Questionnaire d'estimation de vos besoins techniques

Il est impératif de transmettre un état de vos besoins techniques le plus précis et à jour possible afin que nous puissions étudier la faisabilité de la résidence.

QUELLE ETAPE DU TRAVAIL DE CREATION ENVISAGEZ-VOUS DE REALISER A L'OCCASION DE CETTE RESIDENCE ?

.....
.....
.....
.....

QUELS SONT VOS BESOINS TECHNIQUES ?

.....
.....
.....
.....

QUEL MATERIEL COMPLEMENTAIRE ENVISAGEZ-VOUS D'AJOUTER AU DISPOSITIF EXISTANT ?

.....
.....
.....

PLATEAU

Positionnement espace scénique :

Bord gradin espace scénique :

Nu : Ouverture : Profondeur :

Boîte noire : à l'allemande : à l'italienne :

Nbre de plans :

Sol : noir : tapis de danse :

Décors : descriptif :

Accroches sous gril :

Positionnement des ponts :

Autres accroches :

Machinerie :

Effets spéciaux :

Besoins en informatique (préciser) :

Animaux :

Autres :

Pré-implantation (joindre plans)

LUMIERES

Ambiance plein feu :

Recherche :

Création :

Autres :

Pré-implantation (joindre plans)

SON

Diffusion :

Prise de son :

Montage, illustration sonore :

Autres :

Pré-implantation (joindre plans)

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMPAGNIE

fonction	NOM / Prenom	TEL / EMAIL	présence sur la résidence : oui/non
Régie générale			
Plateau			
Lumières			
Son			

Fiche technique *(mise à jour janvier 2020)*

1/ machinerie :

GRIL TECHNIQUE FIXE : CHARGE MAXIMUM DE 150 KG AU METRE LINEAIRE (CF. PLAN)

LE PLATEAU :

Plancher bois pose au sol, épaisseur 7 cm, résistance 2 tonnes/m²

Ouverture (mur à mur) : 14,25 m (nord-sud)

Profondeur : 16 m

Nez de scène/ Rideau fond de scène : 13,40 m

Hauteurs :

Mur nord : 5,26 m

Mur sud : 5,54 m

Faitage : 8,41 m

Sous fermes à l'axe : 6,80 m

Pendrillons et fonds noirs :

- Fond de scène sur patience
- 6 x (2,80m x 6m)
- 4 x (2,20m x 6m)
- 2 x (6m x 6m)
- 2 x (7m x 6m)
- 6 x (1,5m x 6m)

Tulles noirs

- 2 x (13m x 6m)

Cyclo :

- 1 x (13m x 5,80)

MANUTENTION – LEVAGE :

- 1 tour Samia (plancher à 4m, 6m possible)
- 1 transpalette
- 10 treuils + télécommandes (utilisés uniquement par les techniciens du département)
- 1 rampe Alu 3M

ALIMENTATIONS :

3 X 63 A EN 380 V TRIPHASE + NEUTRE

MOBILIER ET ACCESSOIRES SCENIQUES :

- Ponts triangulaires de 300 stacco : 4 x 2m – 4 x 3m – 6 x 4m – 2 x 1m – 2 T – 4 angles.
- Environ 80 mètres de tubes alu noirs, 50 de diam longueurs diverses.
- Tapis de danse (duo noir/blanc) 14m X 16m.
- Barres de danse mobiles 12m linéaires.
- Tables de loge : 4.
- Plateau type Samia : 40 pantographes 2m x 1m (sur demande en amont de la résidence) et 6 x (2mx1m) + 8 x (1mx1m) en pieds tube.
- Plancher de danse CAIRE (168 m²) par éléments de 1m x 1m, épaisseur : 8 cm.
- 30 gueuses fonte.
- 10 palettes de retrait indépendantes.
- 6 chaises hautes
- 70 chaises écoliers Bois (assises 45cm)
- 35 pupitres
- 20 lumières pupitres

2/ lumière :

ALIMENTATION :

250 A EN TRIPHASE + NEUTRE 380 V

DISTRIBUTION :

8 X 32 A

JEUX D'ORGUE :

- Presto 80 circuits
- Congo Kid 256 circuits (Non disponible en décembre)

GRADATEURS MOBILES:

- 6 x (6 x 12 A) Memorack 15
- 1x (12 x 16 A) Micapak
- 2 X (1X16A)

GRADATEURS FIXES :

- 2 x (24 x 12 A) ADB Eurorack

PROJECTEURS :

- 25 x PC 1000 W Robert Juliat
- 10 x PC 2000W Robert Juliat
- 12 x PC Lutin
- 6 x découpes RJ 614
- 11 x découpes RJ 613 SX
- 6 x découpes led RJ ZEP 644
- 34 x PAR (CP90/60/61/62)
- 12 X PARLED 7 X 10W RGBW IP44 Showtec
- 6 x Cycliodes asymétriques
- 10 x F1
- 6 x PC 650W ADB lentilles martelées.

PIEDS :

- 6 pieds à crémaillère + rehausses + barres de couplage
- 20 platines de sol.

3/ son

ALIMENTATION :

32 A EN 380 V TRIPHASE + NEUTRE (TRANSFO. D'ISOLATION)

MIXAGE :

- Console DM2000 VCM carte MY8 ADDA 96 (8 in / 8 out xlr)
Sous réserve d'un technicien son sur toute la résidence
- Console 02R Yamaha V1
- Console SI Expression 2
Sous réserve d'un technicien son sur toute la résidence ; Non disponible en décembre
- Console 01V Yamaha V1
- Console Soundcratf Spirit

DIFFUSION :

- 4 x X12 L Acoustic
- 2 x SB18 L Acoustic
- 2 x LA4X L Acoustic
- 4 x Amadeus MPB 400 + amplification + filtre
- 2 x Amadeus MPB 800 (sub)
- 4 x Nexo PS10 + amplification
- 2 x Nexo SUB PS10 + amplification
- 6 x Nexo PS8 + amplification
- 2 x Nexo SUB PS8 + amplification
- 12 x Pieds d'enceinte

PERIPHERIQUES, SOURCES & TRAITEMENT :

- 1 lecteur CD Tascam
- 2 MD Tascam
- 1 DAT Tascam
- 1 Cassette Tascam
- 2 Minidrive BSS
- 2 EQ (2x31 bandes) BSS
- 1 Delay Rane
- 2 SPX 2000

MICROS :

- 2 x DPA 4099 + PINCES TOUT INSTRUMENT
- 2 x BETA 98 + PINCES 6 x SM 58
- 4 x SM 57
- 1 x MD421
- 3 x AKG 535
-
- 2 x KM184
- 2 x Audix D6
- 6 x DI BSS
- 2 e604

PIEDS ET PERCHES :

- 11 Pieds standards + perchettes
- 4 pieds sur embase + perchettes
- 4 petits pieds standards + perchettes
- 3 petits pieds sur embase + perchettes

CABLAGE FIXE ET VOLANT : CF. PLAN

Des plans de principe d'implantation des lumières, son, décors, accroches et charges devront être fournis au régisseur du site.

Les PV de conformité, des éléments rapportes devront être fournis préalablement.

Aucun matériel supplémentaire ne sera loué par le Département 13.

Les besoins en matériel complémentaire devront être fournis par la compagnie et feront l'objet d'un accord avec la direction de la culture du Département 13